

ÉLÈVE

NOM : Prénom : Né(e) le :

Inscription en classe de :

- 3^{PMET}
- Seconde
- Première
- Terminale
- FCIL

Redoublant : oui non

RÉGIME SCOLAIRE 2026 - 2027

- Externe (aucun repas pris dans l'établissement)
- Demi-pensionnaire 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi)
- Demi-pensionnaire 5 jours (lundi – mardi – mercredi – jeudi - vendredi)
- Interne (avec nuitée)

TARIFICATION

Pour plus de solidarité entre les lycées et les familles, et pour favoriser le bien-manger, la Région Bretagne propose une tarification accessible et solidaire pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics bretons.

Il est **indispensable de s'inscrire chaque année en ligne pour bénéficier des tarifs**. Sans inscription de la part des familles, c'est le tarif maximum qui sera appliqué. Pour vous inscrire à la tarification de la Région Bretagne, vous devez fournir votre quotient familial CAF (si vous n'êtes pas allocataire CAF indiqué votre n° fiscal) pour que la tranche tarifaire qui vous correspond vous soit appliquée. Si vous ne souhaitez pas transmettre vos ressources à la Région, vous ne pourrez pas bénéficier du tarif correspondant à votre revenu fiscal.

- Je m'engage à procéder à l'inscription, pour valider le tarif correspondant à ma situation financière, sur le site de la Région Bretagne à l'adresse suivante : bretagne.bzh/dansmonlycee
(A partir du 1^{er} juin 2026 – date limite d'inscription indiquée sur le site de la Région Bretagne)
- Je ne souhaite pas m'inscrire à la tarification régionale et je serai facturé(e) au tarif maximal

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Responsable qui paie les frais scolaires ⇒ NOM :

Prénom :

Nota : la facture est adressée par mail à une seule personne : le responsable de l'élève qui paie les frais scolaires

1^{er} Responsable légal et financier de l'élève

2^{ème} responsable légal de l'élève

NOM :

NOM :

Prénom :

Prénom :

Date

Signature

Date

Signature

⚠ Quel que soit le régime des élèves, **joindre un Relevé d'Identité Bancaire du Responsable Légal payant les frais scolaires en précisant le Nom, le Prénom et la Classe de l'élève**. Ce RIB est destiné au remboursement des éventuels versés de cantine ou de voyages ainsi qu'au paiement des fonds sociaux.
Les élèves boursiers fourniront le RIB du parent qui perçoit les bourses.